

Protocole de reprise

à destination des familles

❶ *Le rôle des parents avant l'arrivée au collège :*

Les parents sensibilisent leur enfant aux gestes barrières et à la distanciation physique. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez lui ou dans la famille ou de fièvre supérieure à 37,8°C. Les parents doivent vérifier la température de leur enfant chaque matin avant le départ pour le collège.

Les transports scolaires seront assurés par le Conseil Départemental de la Haute Garonne et fonctionneront aux horaires habituels sur les mêmes lignes.

Il est conseillé de se rapprocher du Conseil Départemental pour savoir s'ils seront en capacité d'accueillir l'ensemble des élèves concernés.

Le Conseil Départemental est actuellement en train de réaliser un sondage afin de connaître le nombre d'enfants sur chaque circuit. Les bus scolaires seront accessibles avec le port du masque obligatoire.

Les parents doivent mettre à disposition de leur enfant au moins deux masques.

L'élève doit être muni d'un masque pour rentrer au collège. Il conservera ce masque toute la matinée jusqu'à la fin du repas. Après le repas l'élève utilisera le deuxième masque donné par la famille.

Il est donc nécessaire de fournir **deux sacs plastiques ou sacs de congélation** aux enfants. Le premier pour garder en toute sécurité le masque de rechange dans le cartable et le deuxième pour conserver en toute confiance le masque usagé s'il est en tissu.

Pour les masques usagés jetables, les élèves utiliseront des poubelles spécifiques prévues à cet effet dans le collège.

Pour les parents qui n'auraient pas encore été en capacité de se procurer des masques, nous pourrions les dépanner, pour un temps, en proposant des masques aux élèves.

Avant le départ pour le collège, les parents doivent s'assurer que leur enfant dispose d'un paquet de mouchoirs jetables et d'une bouteille d'eau.

En effet, les élèves ne peuvent pas s'échanger des mouchoirs ou tout autre objet et il est interdit de boire au robinet des sanitaires.

Les élèves doivent se rendre au collège avec le matériel nécessaire : trousse, cahiers, manuels scolaires, ...

Il est conseillé de prévoir, en plus, dans le cartable, un livre, une BD, un manga,....

En cas de suspicion de Covid-19, l'élève est isolé dans une salle dédiée à l'infirmerie et la famille s'engage à venir le récupérer immédiatement.

Sauf exception aucune personne extérieure à l'établissement ne sera autorisée à rentrer dans le collège.

② *L'entrée au collège :*

A la descente de bus, les élèves se dirigent vers la grille du collège en respectant la distanciation physique d'un mètre.

Ils sont accueillis par un personnel du collège qui les oriente vers l'accès devant la loge où ils utiliseront automatiquement le gel hydro-alcoolique qui sera mis à leur disposition s'ils n'en possèdent pas. La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée de l'établissement.

Les élèves se rendent directement en salle de classe en passant par **l'escalier A** (le premier escalier dans le hall près de la loge).

Il n'est pas prévu, à ce stade, de se rendre dans la cour pour déposer des affaires dans les casiers (casiers condamnés).

Le protocole sanitaire strict qui est appliqué au collège ne permet pas une désinfection quotidienne des casiers.

Le nettoyage intensif plusieurs fois par jour est réservé aux sanitaires, locaux, salles de classe, réfectoire, bancs dans la cour....

Un **sens unique de circulation** des élèves sera établi, et devra être impérativement respecté.

③ *Les cours en salle de classe :*

Le protocole de distanciation physique d'un mètre sera respecté scrupuleusement dans chaque salle.

Chaque groupe d'élève par classe a une salle attribuée pour l'ensemble des heures de cours. Les élèves ne changeront pas de salle quelle que soit la discipline enseignée. Ce sont les enseignants qui se déplaceront de salle en salle.

Les élèves auront une place déterminée dans la salle et ils devront la garder tout le temps.

Les élèves doivent **porter le masque pendant les cours** sauf situation particulière et exceptionnelle (situation qui doit être connue par la direction du collège avant la reprise).

Les échanges d'objets personnels seront interdits aussi bien en classe que dans la cour de récréation : stylos, feuilles, calculatrice, ou autres objets.

④ *Les récréations :*

Avant de descendre en récréation les élèves devront utiliser du **gel hydro-alcoolique**, fourni par le collège s'ils n'en ont pas, afin de se nettoyer les mains.

Les récréations sont maintenues mais de manière décalée dans le temps pour éviter un afflux d'élèves dans le couloir.

Un sens de circulation est prévu pour descendre en récréation. Les élèves utilisent **l'escalier B** (celui du milieu du bâtiment qui mène directement dans la cour).

Chaque groupe classe aura une **zone avec un banc dans la cour** et ne pourra pas se mélanger aux autres groupes.

Aucun prêt d'objet ou de matériel n'est autorisé dans la cour.

Les jeux de balles, ballons, corde à sauter, ou autres objets seront interdits.

A la fin de la récréation, chaque élève devra se rendre aux sanitaires pour se laver les mains avant de remonter en classe.

⑤ *La restauration :*

Le protocole de distanciation physique d'un mètre sera respecté scrupuleusement dans le réfectoire.

Avant de sortir de la salle de classe pour se rendre au réfectoire, les élèves doivent s'assurer qu'ils prennent avec eux le sac avec le masque de remplacement pour l'après midi et la bouteille d'eau pour pouvoir boire pendant la pause méridienne après le repas.

Le passage à la demi-pension sera **échelonné dans le temps par groupe de classe** afin de permettre un roulement et d'éviter le croisement des élèves des différentes classes ou niveaux.

Les élèves doivent obligatoirement **se laver les mains avec du savon** à l'entrée du réfectoire et utiliser les essuies mains mis à leur disposition.

Ils suivent le fléchage pour aller récupérer le **plateau repas qui sera au préalable préparé** par les agents du collège. Ils auront juste à rajouter le plat chaud sur le plateau et éventuellement l'entrée ou le dessert.

Les brocs d'eau seront déjà disposés sur les tables et remplis par les personnels du collège.

Les élèves seront positionnés par rangée de table en fonction de leur groupe classe. Ils ne pourront pas se mélanger aux autres groupes.

Un nettoyage de la table et de la chaise sera réalisé systématiquement si un autre élève doit utiliser la même place pour déjeuner et les brocs seront changés.

Le micro ondes prévu pour réchauffer les plats est strictement interdit.

A la fin du repas les élèves déposent et vident leur plateau comme d'habitude au fond du réfectoire.

Ils **se rendent immédiatement aux sanitaires pour se laver les mains et mettre le nouveau masque.**

Les élèves demi-pensionnaires qui ne souhaiteraient pas déjeuner au collège, sont tenus d'en informer, au préalable, la Direction de l'établissement. Dans ce cas, la famille doit venir récupérer son enfant à la grille du collège. Il ne sera pas autorisé à sortir seul.

⑥ L'infirmierie :

L'élève qui est souffrant ne doit pas se rendre à l'infirmierie accompagné par un autre élève comme d'habitude. Il sera conduit par un adulte du collège.

L'infirmière accueillera l'élève souffrant et l'orientera vers la salle dédiée à cet effet si « cas suspect de Covid 19 ».

⑦ Le départ du collège :

Aucun élève ne pourra quitter l'établissement avant la fin de la journée s'il n'est pas récupéré par un de ses parents à la grille du collège.

La signature du registre ne sera plus demandée à la famille mais l'établissement devra être averti à l'avance du départ anticipé de l'élève.

A 17h, les élèves quitteront le collège en respectant la distanciation physique nécessaire et se dirigeront soit vers les bus scolaires soit vers le parking des familles.

Les élèves qui rentrent à pied ou en bus de ville partiront directement. Ils pourront quitter le collège à la fin de l'emploi du temps de la journée en respectant la distanciation physique.

Les régimes de sorties sont supprimés.

Les élèves transportés par les bus du Conseil Départemental ne seront pas autorisés à quitter le collège avant 17h si l'emploi du temps de leur groupe se termine avant.

Aucun attroupement devant l'établissement n'est autorisé.

⑧ Le nettoyage et la désinfection :

Les salles de classes, (sol, tables, chaises, ordinateurs, ...), les sanitaires ainsi que les points de contact des bâtiments (poignées de portes, interrupteurs, fenêtres...) seront nettoyés et désinfectés tous les jours et plusieurs fois par jour si nécessaire.

⑨ *L'information, la formation et la communication :*

Dès le premier jour de présence des élèves, des temps de formation pratique seront réalisées par l'infirmière du collège : port du masque, sensibilisation aux gestes barrière, distanciation physique, lavage des mains...

Des séances d'éducation à la santé (microbe, transmission et prévention) seront également programmées et animées par le personnel médical.

Le rôle des parents est primordial quant à l'explicitation de ces règles aux enfants et à leur nécessaire respect dans un environnement collectif.

Les élèves qui ne respecteraient pas sciemment ces règles ne seront plus accueillis et les parents seront invités à venir les récupérer.

⑩ *Le cadre pédagogique :*

Des cours seront assurés par les enseignants par groupe d'élèves (maximum 15 élèves) sur un emploi du temps effectif uniquement jusqu'à fin mai 2020.

Selon les directives ministérielles, qui nous seront données début juin, une nouvelle organisation du temps scolaire en présence des professeurs sera retravaillée.

L'enseignant qui assure l'intégralité de son service en présentiel devant les élèves ne sera pas en mesure de poursuivre la continuité pédagogique à distance à la maison.

Pour les élèves qui ne seraient pas présents en classe, les activités réalisées et le travail à faire seront mis sur l'ENT, comme d'habitude, pour permettre aux élèves de les récupérer.

Certains professeurs fonctionneront avec une partie des heures de cours assurée en classe et une autre partie en proposant des cours à la maison sous forme de classe virtuelle par exemple.

Les professeurs communiqueront aux familles, pour chaque classe, l'organisation retenue pour dispenser les heures d'enseignement aux élèves.

Dans tous les cas, les heures de cours faites en présentiel en classe ne pourront pas être reconduites une deuxième fois en distanciel.

Il est important de bien vérifier dans quel groupe est positionné chaque élève car il ne sera pas possible d'accueillir au collège un élève qui s'est trompé de groupe.

Si cela devait se produire, la famille devra venir récupérer l'élève car nous ne pouvons pas déroger au respect des capacités d'accueil en lien avec la sécurité sanitaire.

Seuls les niveaux 6^{ème} et 5^{ème} sont concernés, actuellement, par la reprise des cours au collège.

Les emplois du temps des groupes de 6^{ème} et 5^{ème} sont établis pour les deux semaines à venir soit du 18 au 29 mai 2020.